

Anatole de Monzie (1876-1947) : Un avocat très politique et le vin de Cahors

En 1933, un journaliste du grand quotidien national Le Matin compare le vin de Cahors aux envolées de l'avocat qui a fait du Quercy sa base électorale : « Le vin de Cahors, acide et spirituel comme un discours de M. de Monzie » (9 août 1933). Le rapprochement s'explique aisément : figure de la Troisième République, 18 fois ministre, parlementaire sans discontinuer, de 1909 à 1940, et maire de Cahors de 1919 à 1942 (« La nature et le temps l'ont disposé pour une certaine perfection de vie en douceur lente », écrivait-il au sujet de sa ville d'adoption¹), Anatole de Monzie eut à plaider à plusieurs reprises la cause des viticulteurs lotois, en sa double qualité d'avocat et de représentant du Lot.

¹ Anatole de Monzie, in Eugène Bosc, Cahors ! Cahors, Société d'impressions du Lot, 1926, p. XIX.

Les idées adaptables du politique : Un cru Cahors Bordeaux ?

Anatole de Monzie grandit dans le Lot-et-Garonne, bien qu'il soit natif de Bazas en Gironde. Représentant du canton de Castelnau-Montratier, il entre au conseil général du Lot en 1904, à l'âge de vingt-huit ans et devient député de Cahors dès 1909. La délimitation de l'aire de production des vins de Bordeaux est alors une question brûlante. Comme la plupart de ses contemporains lotois, l'élu, qui navigue à gauche entre parti socialiste et parti radical prend position en faveur d'une intégration du vignoble de Cahors dans cette appellation. Un peu comme la ville de Porto donnait son nom à des vins drainés par le fleuve Douro et assemblés dans le port avant d'être expédiés, le vin de Cahors dans ce schéma aurait pris le nom de son principal débouché. Dans le meilleur des cas, il aurait pu devenir un cru de Bordeaux.

Mais les vignerons bordelais ne l'entendent pas du tout de cette oreille, estimant que l'aire doit être limitée par les frontières du département. À les entendre, les vignobles de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, bien qu'ils soient dans la continuité géographique de ceux de Gironde, n'ont ainsi pas vocation à revendiquer l'appellation. Et ceux du Lot, encore moins. Quand la perspective d'une intégration du Cahors se ferme, Anatole de Monzie change de cap, en soutenant l'idée d'une reconnaissance indépendante du cru cadurcien. Il pointe alors, selon le témoignage a posteriori du responsable des services agricoles du département, « les bénéfices qu'en retirerait le viticulteur en vendant son vin, non point comme vin ordinaire, mais comme vin fin, comme vin de cru. L'idée était émise, mais pas suivie, par les masses agricoles toujours très

lentes à progresser »². Lancée quelques temps avant la Première Guerre mondiale, l'idée ne fera surface qu'au milieu des années 1920.

Une plaidoirie qui échoue : Les Quercynois et le raisin de Thomery

Entretiens, l'avocat plaide en faveur d'une association de producteurs quercynois. Celle-ci veut continuer d'expédier aux halles de Paris des raisins sous la marque « Thomery ». Les producteurs de raisins de la commune de Thomery, en Seine-et-Marne, qui ont su se faire connaître et apprécier de la clientèle parisienne, crient alors à l'usurpation de leur marque et portent plainte. Le procès a lieu à Fontainebleau. Anatole de Monzie explique que les vignes de Thomery et des alentours de Fontainebleau sont issues de plants originaires du Quercy, plantés à la demande du roi François Ier. Reprenant le récit biaisé de Guillaume Lacoste, il ne parvient toutefois pas à convaincre les juges³.

1930 : L'avocat victorieux : L'appellation d'origine « Vin de Cahors »

Ayant déjà perdu deux combats sur le terrain viticole, l'avocat a-t-il une hésitation en 1930, quand s'annonce un nouveau procès ? Il s'agit enfin d'obtenir la reconnaissance et la délimitation de l'appellation d'origine Cahors. Le projet dut lui rappeler les débats de ses jeunes années au conseil général, vingt ans plus tôt. Il s'engage. La partie se joue devant le tribunal civil de la préfecture du Lot. Plaidant pour le Syndicat des viticulteurs du Lot, Anatole de Monzie obtient cette fois gain de cause : selon le jugement du 31 juillet 1930, « d'après leur nature et d'après les usages anciens locaux et

² Gay L., « La défense du vin de Cahors », *Le Quercy*, 14 mars 1929.

³ « Un vieux vin », *L'Excelsior*, 26/09/1930.

constants, les vins rouges de Duravel comme tous ceux récoltés sur les côtes du Lot et sur les plateaux avoisinants ont droit à l'appellation d'origine « Vin de Cahors » ».

Mais il faudra encore une quinzaine d'années pour voir un autre « vœu cher à M. de Monzie »⁴ se réaliser : la création d'une cave coopérative, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, peu de temps avant la mort de ce géant de la politique locale et nationale de la première moitié du 20^e siècle. Boiteux depuis qu'il était bébé à cause d'un accident, ce qui l'avait privé de réaliser son rêve de s'engager dans la marine, il faisait graver sur sa sépulture cette épitaphe : « Crois, fais, passe ».

⁴ Selon les mots du responsable des services agricoles du département, L. Gay, « La défense du vin de Cahors », Le Quercy, 14/03/1929.

Documents



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Tout jeune chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique, Anatole de Monzie prend la pose, cigarette en main et air sévère, pour l'atelier Nadar. Mais la date manuscrite est sans doute fautive : c'est en 1902 et non en 1895 que le ministre de l'Instruction publique, Joseph Chaumié, ancien bâtonnier du barreau d'Agen et sénateur de Lot-et-Garonne, prend de Monzie à son cabinet comme chef adjoint et le nomme peu de temps après chef de cabinet. Source : BNF. <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb444747273>



Maire de Cahors, député et sénateur du Lot, Anatole de Monzie est dans l'entre-deux-guerres extrêmement impliqué dans la politique nationale et passe l'essentiel de son temps à Paris. Passionné par les affaires diplomatiques, favorable à une ouverture des relations officielles avec l'URSS, il refuse un poste d'ambassadeur à Moscou mais accepte de présider la commission des affaires russes (1924-1927). Il participe à ce titre activement aux négociations relatives aux « emprunts russes » d'avant-guerre. Sur le point d'aboutir, ces dernières sont remises en cause quand un nouveau gouvernement est formé à Paris en juillet 1926. Les Français ne reverront jamais leur argent. Ici : conférence franco-soviétique au ministère des Affaires étrangères, séance du 25 février 1926. Au centre, Aristide Briand, à sa gauche, Anatole de Monzie. Cliché : Agence Rol. Source : Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EI-13 (1298).

<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb453762302>